LE FIGARO·fr SOCIÉTÉ

L'édifiant raté du contrôle judiciaire de Chérif Kouachi

http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2015/01/13/01016-20150113ARTFIG00447-l-edifiant-rate-du-controle-judiciaire-de-cherif-kouachi.php

| Mis à jour le 13/01/2015 à 21:11 |

Le 8 janvier, Chérif et Said Kouachi, recherchés par la police après l'attentat sanglant de Charlie Hebdo, sont filmés par la caméra de vidéosurveillance de la station-service, près de Villers-Cotterêts, qu'ils viennent de braquer. *Crédits photo : DR*

En 2011, soumis à un pointage hebdomadaire en France, il est parti s'entraîner au Yémen, sans être sanctionné.

C'est un des mystères du dossier Chérif Kouachi[1]... Le 25 juillet 2011, le futur tueur de *Charlie Hebdo*, placé sous un strict contrôle judiciaire pour son implication dans la tentative d'évasion d'un des auteurs des attentats de 1995, arrive pourtant au Yémen[2] avec son frère Saïd. Ils y restent deux semaines, le temps d'un stage intensif au maniement des armes au sein d'al-Qaida dans la péninsule arabique (Aqpa). C'est par Oman que les deux hommes auraient transité. Sans qu'on sache avec certitude s'ils ont utilisé des faux papiers ou leurs vrais passeports.

Les obligations liées au contrôle judiciaire étaient pourtant strictes: il était interdit à Chérif Kouachi de quitter le territoire français et il devait en conséquence restituer au commissariat ses pièces d'identité. L'islamiste faisait l'objet d'une restriction de circulation, limitée à huit départements, et il lui était interdit de fréquenter les quatoze personnes impliquées, comme lui, dans la tentative d'évasion. Il devait enfin pointer chaque semaine au commissariat de son lieu de domicile, à Gennevilliers. Le non-respect flagrant de ces obligations aurait dû entraîner le retour en prison immédiat de Chérif Kouachi. Ce qui n'a pas été le cas en dépit du pedigree de l'intéressé. L'homme était en effet une vieille connaissance des magistrats antiterroristes. Interpellé en 2005 pour son implication dans la filière djihadiste des Buttes-Chaumont, qui envoyait des combattants en Irak, il avait été condamné en 2008 à une peine de trois ans de prison (dont dix-huit mois avec sursis). Il avait de nouveau été interpellé au printemps 2010 pour son rôle présumé dans la tentative d'évasion de Smaïn Aït Ali Belkacem, l'un des poseurs de bombe des attentats de 1995.

> ***« Il est vrai qu'en région parisienne les pointages au commissariat dans le cadre de contrôle judiciaire ne font jamais l'objet de contrôles stricts»***
>
> *Un juge exerçant en Île-de-France*

Après avoir été placé en détention préventive à Meaux du 23 mai au 21 octobre 2010, il avait bénéficié d'une remise en liberté sous contrôle judiciaire. Comment un tel individu, fiché et condamné comme islamiste dangereux, a-t-il pu s'absenter aussi facilement trois semaines sans alerte du commissariat où il était censé pointer et sans punition immédiate? Un juge exerçant en Île-de-France donne un premier élément d'explication: «Il est vrai qu'en région parisienne les pointages au commissariat dans le cadre de contrôle judiciaire ne

font jamais l'objet de contrôles stricts. Au mieux, ce n'est qu'au bout de la quatrième ou cinquième absence dans le registre que le commissariat prévient le tribunal...» Un second juge, parisien celui-là, précise quant à lui qu'il «est rare que les juges d'instruction réagissent, même quand les parquets préviennent, et qu'il est encore plus rare que le non-respect des obligations débouche sur une incarcération...»

Voilà qui explique peut-être pourquoi, au cœur de l'été 2011, Chérif Kouachi a échappé à la vigilance des autorités. Et pu acquérir l'expertise qui lui a permis de perpétrer le massacre du 7 janvier 2015. L'explication reste cependant insuffisante. Car les interdictions de sortie du territoire ainsi que les restrictions de circulation se doublent obligatoirement non seulement d'un retrait des papiers d'identité mais aussi d'une inscription dans le fichier des personnes recherchées. De quoi permettre de le repérer dans n'importe quel aéroport.

Il reste maintenant à déterminer quel aurait été le degré de négligence des forces de police dans cette affaire. Si l'histoire était confirmée, elle signerait une fois de plus l'échec du suivi du milieu ouvert en France.

La rédaction vous conseille :

Au collège de Treignac en Corrèze, les frères Kouachi étaient des élèves «normaux»[3]

Kouachi, Coulibaly: et maintenant, un travail titanesque attend les enquêteurs[4]

En 2005, les délires antisémites de la bande du XIXe[5]

Paule Gonzales

journaliste 40 abonnés

journaliste

Liens:

1 http://plus.lefigaro.fr/tag/cherif-kouachi

2 http://plus.lefigaro.fr/tag/yemen

3 http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2015/01/13/01016-20150113ARTFIG00293-au-college-de-treignac-en-correze-les-freres-kouachi-etaient-des-eleves-normaux.php

4 http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2015/01/13/01016-20150113ARTFIG00062-kouachi-coulibaly-et-maintenant-un-travail-titanesque-attend-les-enqueteurs.php

5 http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2015/01/12/01016-20150112ARTFIG00408-en-2005-les-delires-antisemites-de-la-bande-du-xixe.php